

Contribution AFIC pour réunions ONI / Ségur de la santé mai /juin 2020

Voici les points que l'AFIC, réunie en web conférence le lundi 1^{er} juin 2020, souhaite porter aux discussions des réunions de l'ONI des 4 et 11 juin 2020, auxquelles nous ne pourrons malheureusement pas participer.

Nous avons suivi les 4 piliers de réflexion du « Ségur » afin de structurer notre contribution.

1- Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent :

- a. Intégrer toutes les organisations paramédicales dans les réflexions, les discussions et les prises de décisions concernant leurs métiers et leurs activités dans toutes leurs dimensions, dans toutes les instances nationales et territoriales
- b. Faire évoluer la formation initiale en Soins Infirmiers selon les accords de Bologne (1999)
- c. Intégrer des IDE dans les CNU en leur favorisant un exercice clinique conjoint (cf PU-PH)
- d. Réactualiser le décret professionnel infirmier en accord avec les points précédents
- e. Recertifier régulièrement les paramédicaux au sens large dans leurs compétences
- f. Promouvoir et permettre la formation continue tout au long de la vie professionnelle
- g. Implémenter les nouveaux métiers dans le système de santé au bénéfice des usagers
- h. Reconnaître l'activité de Recherche en Soins et y dédier du temps sur le temps de travail
- i. Valoriser les parcours professionnels par de la VAE (crédits ECTS)
- j. Faire correspondre les salaires des professionnels à leurs niveaux de formation et de compétences. Promouvoir l'égalité des salaires à niveau universitaire équivalent
- k. Attirer et fidéliser les professionnels en « soignant » les conditions de travail et proposer des évolutions professionnelles
- l. Reconnaître le champ disciplinaire infirmier

2- Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins :

- a. Revaloriser les salaires/actes des IDE et soignants au sens large, au niveau de ceux de l'OCDE
- b. Construire une collaboration étroite entre les 2 ministères : Santé et Enseignement Supérieur, afin de garantir une formation des infirmiers en adéquation avec les besoins en santé de la population
- c. Garantir la qualité et la sécurité des soins par une politique de ratio en adéquation avec les typologies de patients et charge en soins (rôle sur prescription comme rôle propre)

3- Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes :

- a. Donner un pouvoir décisionnel et un budget aux Directions de Soins dans la gouvernance clinique des établissements
- b. Transformer la CME en CMPE (commission médicale et paramédicale des établissements)
- c. Repenser la structuration des établissements en redonnant de l'autonomie aux services de soins
- d. Promouvoir, valoriser et pérenniser les modes d'exercices novateurs (télé-soin par exemple)
- e. Promouvoir l'activité de Recherche en Soins pour en identifier la plus-value et faire évoluer les pratiques

4- Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers :

- a. Partager les informations sur le patient : développer le DMP et y donner accès à tous les professionnels de santé autour du patient
- b. Concrétiser et valoriser le partenariat Ville/ Hôpital, Public/Privé
- c. Respecter le choix des patients et fluidifier le parcours de soins
- d. Uniformiser l'accès aux soins sur tout le territoire
- e. Reconnaître les actes de prévention comme des actes de soins
- f. Assouplir les modalités de reconnaissance des programmes d'ETP et leur valorisation

Pour l'AFIC, le 1^{er} juin 2020

Pascale Dielenseger, Présidente AFIC

